

La charte des établissements de santé

L'accueil: chaque personne accueillie est prise en charge comme un être unique dans ses besoins psychologiques, spirituels, avec son histoire personnelle.

L'attention aux plus pauvres: le plus démunie, le plus fragile doit attirer notre attention bienveillante et une disponibilité active.

Le respect de la vie: "tout homme est une histoire sacrée". L'Église nous enseigne les dimensions humaines et les attentes spirituelles de l'homme. Le caractère sacré de la vie humaine nous engage au respect de la vie, de la mort. Ainsi, nous voulons promouvoir et respecter la vie jusqu'au bout en refusant l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie.

Le service: servir dans cet esprit demande aux membres du personnel et aux sœurs un travail d'équipe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun.

La collaboration: afin de mieux servir les personnes accueillies, il est nécessaire de cultiver la collaboration dans les équipes pluridisciplinaires et dans les différents services.

Des soins de qualité: il appartient tout particulièrement au corps médical et paramédical d'assurer des soins de qualité dans le respect de la déontologie. A travers leurs activités professionnelles, ils s'engagent à accueillir, soigner et accompagner les patients ou les résidents en respectant l'altérité et la volonté de la personne, en œuvrant pour une vie pleine et entière malgré la maladie et le handicap, en préservant les liens affectifs, sociaux, culturels et spirituels, et en maintenant l'espoir et le désir.